AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

10 place Gramont, 21 rue des Orphelines et 17 rue du Maréchal Joffre à Pau situés dans le périmètre de revitalisation du centre-ville de Pau des portant respectivement sur dix-sept et onze immeubles programmes n° 4 et n° 5 de restauration immobilière Travaux de restauration des immeubles sis

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 1011

il sera procédé dans la commune de Pau, à une enquête parcellaire en vue d'arrêter réalisation de l'opération précitée. précisément les éventuels titulaires de droits sur les biens, afin de permettre pour les immeubles à restaurer les programmes des travaux à réaliser et déterminer

la mairie de Pau. Du 11 au 31 juillet 2024 inclus, le dossier ainsi que le registre annexé seront déposés

adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Pau registre ouvert à public pourra cet effet, aux jours et heures d'ouverture en prendre connaissance et consigner ses de la mairie observations ou les

désigné en qualité de commissaire enquêteur unique. M. Cyril-Jean CATALOGNE, chef de projet développement durable et agriculteur, est

Il assurera des permanences pour recevoir les observations du public : à la mairie de Pau, salle du « Péristyle » en rez-de-chaussée :

- jeudi 11 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45, - mardi 23 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45,

- mercredi 31 juillet 2024 de 14 h 45 à 16 h 45.

enquêteur devra rendre ses conclusions. Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire

Toute personne intéressée pourra demander au préfet communication des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture des Pyrénéesatlantiques – SGAD – Bureau de l'aménagement de l'espace – 64021 Pau cedex.

Fait à Pau, le 2 4 MM 2024
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE